

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2025**

**N° 2025/03-19**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT MONTPELLIER  
METROPOLE : APPROBATION DE LA CONVENTION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI DIX SEPT MARS A DIX HUIT HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, Maire.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Jean KOECHLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Nathalie LEVY représentée par Gérard SIGAUD

Anne LE LANCHON représentée par Marthe JEREZ

Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER

Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU

Jérôme AZUARA représenté par Philippe GUY

Carine BARBIER représentée par Jacques BURGUIERE

Mathilde BORNE représentée par Estelle BERETTI

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée Bruno ROUDIER

**ABSENT EXCUSE** :

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marthe JEREZ

**Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2025****N° 2025/03-19****CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT MONTPELLIER  
METROPOLE : APPROBATION DE LA CONVENTION**

Monsieur Bruno ROUDIER, Adjoint au Maire, expose :

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Montpellier Métropole (ALEC) est une association loi 1901 fondée en 2007 par le consortium : Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole (3M), Région Occitanie, avec le soutien de l'ADEME et de l'Union Européenne. Elle regroupe en son sein de nombreux acteurs locaux, en particulier les collectivités de la métropole dont la Commune de Castelnau-le-Lez.

L'ALEC opère sur le territoire de 3M en matière d'accompagnement auprès des collectivités, des entreprises et des citoyens, sur des sujets multiples tels que : l'habitat, l'énergie, l'eau ou encore la mobilité. Le but premier de ses actions est de réduire les coûts financiers et environnementaux des bénéficiaires, lutter contre le dérèglement climatique et plus généralement, participer au développement et à l'aménagement durable du territoire.

La Commune de Castelnau-le-Lez travaille en étroite collaboration avec l'ALEC depuis plus d'une décennie, initialement dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial communal établi en 2010, puis, par la suite, dans un plus large domaine d'intervention auprès des services communaux et du grand public.

Sur la période 2022 – 2024, cette collaboration était traduite par 2 conventions, l'une appelée « technique » pour les projets internes à la Collectivité et « Maison de la Ville Durable » pour les ateliers de sensibilisation auprès des administrés.

Dans cette continuité, il est aujourd'hui proposé d'adopter par le biais de la présente délibération, une nouvelle convention unique comprenant un programme d'actions recentré sur des besoins plus ciblés pour la période 2025 – 2027, à savoir :

- Un accompagnement sur l'ingénierie financière afin d'aider le Pôle Aménagement et Patrimoine à identifier l'ensemble des subventions en vigueur lors de la phase de préparation budgétaire, puis d'aider à rédiger les dossiers de subvention une fois le budget voté et validé,
- Le prêt d'une caméra thermique pour une durée d'une semaine en réponse à des objectifs techniques (réalisation d'études internes sur les déperditions de chaleur sur le patrimoine bâti communal) et pédagogique, notamment auprès des référents énergie,
- La co-construction avec la Commune et l'animation d'un temps d'échange sous forme d'atelier lors de l'une des deux rencontres annuelles des référents énergie,
- L'animation d'un stand lors de la cérémonie annuelle d'accueil des nouveaux arrivants,
- L'organisation et la mise en œuvre de 2 animations à destination du grand public (ex : balade thermique, fresque de la rénovation, etc...).

Suite de la délibération N°2025/03-19

Le montant annuel de la convention est de 3 600 €, fixe sur toute sa durée.

La convention est disponible en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention de partenariat pluriannuelle avec l'ALEC,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

**Le conseil municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Pour : 35** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN,

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON représentée par Marthe JEREZ, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marion COLIN, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Jacques BURGUIERE, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Estelle BERETTI, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 17 MARS 2025**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.